

UNION VITICOLE SANCERROISE

9, route de Chavignol
18300 Sancerre

Monsieur Michel Gaillard
*Président de la Commission Particulière
du Débat Public sur le Projet POCL*
68, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Sancerre, le 22 janvier 2012

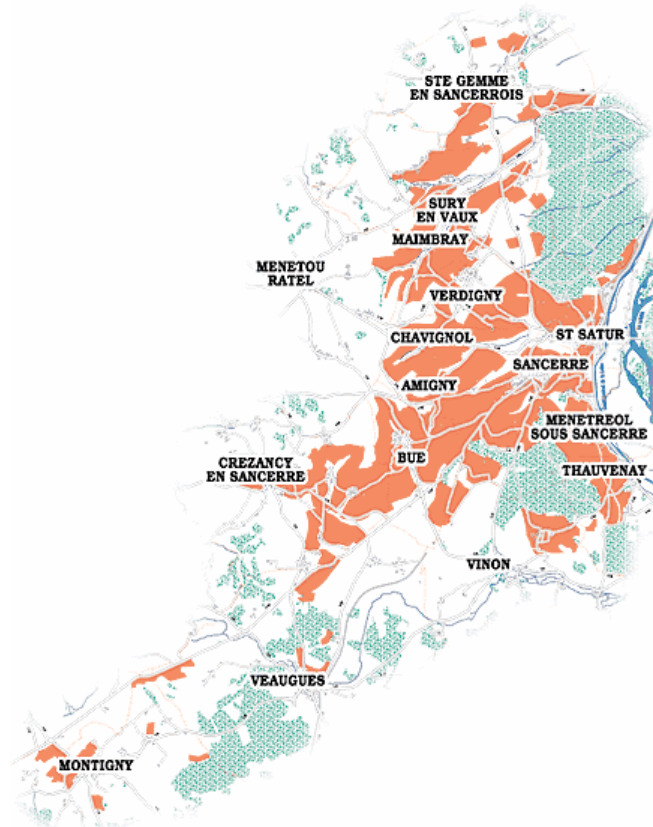
Monsieur le Président,

Les scénarios Médian et Est pour le POCL (**Paris-Orléans-Clermont-Lyon**) présentés au débat sont les deux scénarios qui présentent le plus de faiblesses concernant l'aménagement du territoire. Le scénario Médian, mis en avant par RFF et la SNCF, est celui qui, traversant le Pays Sancerre Sologne, aura des conséquences dramatiques sur les paysages culturels représentatifs du Pays-Fort et du Sancerrois.

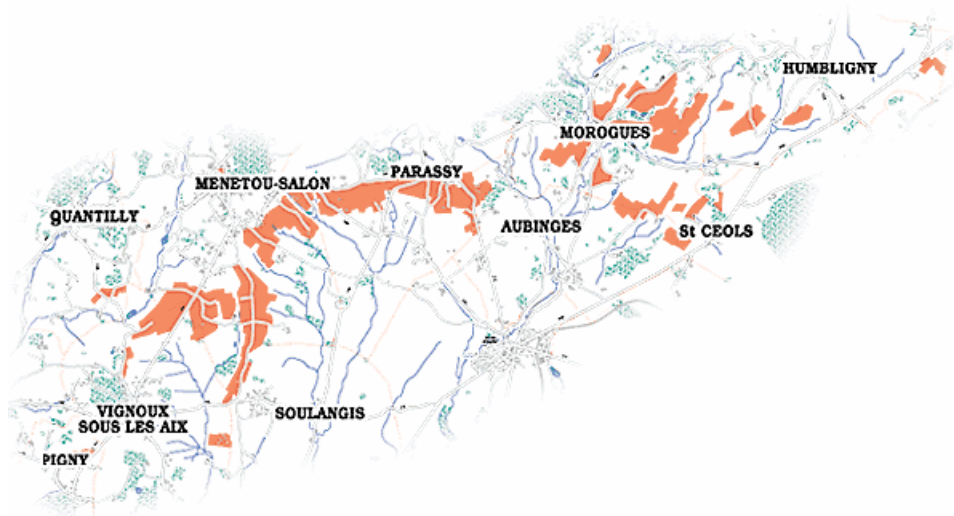
Les trois Appellations d'Origine Contrôlées reconnues mondialement, à savoir : Chavignol, Menetou-Salon et Sancerre, sont toutes traversées par le scénario Médian. L'atteinte de ces trois Appellations d'Origine Contrôlées est évidente. C'est beaucoup trop pour l'économie et le tourisme local d'autant qu'elles ont contribué à façonner au fil du temps ce paysage de campagne remarquable.

Rappelons utilement les différentes aires et zones régies par les dénominations « Appellations d'Origine Contrôlées » :

AOC SANCERRE : délimitée par 14 villages vigneron dont les communes s'étendent des bords de la Loire, à l'est de Bourges, ce vignoble est composé de 2770 hectares. A cela s'ajoute l'aire de proximité immédiate sur les 14 communes suivantes : Aubinges, Crosses, Henrichemont, Humbligny, Jalognes, Menetou-Salon, Morogues, Neuvy-deux-clochers, Parassy, Pigny, Quantilly, Saint-Céols, Soulangis, Vignoux-sous-les-Aix.



AOC MENETOU-SALON : L'aire d'appellation couvre 10 communes : Menetou-Salon, Aubinges, Morogues, Parassy, Pigny, Quantilly, Saint-Céols, Soulangis, Vignoux-sous-les-Aix et Humbligny sur 465 hectares de collines.



AOC CHAVIGNOL : La zone s'étend sur 290 communes dans la seule région du cher dont vous trouverez ci-dessous la liste :



libelle_commune_CHER_ADC_CHAVIGNOL		
ACHERES	ASSIGNY	BELLEVILLE-SUR-LOIRE
LES AIX-D'ANGILLON	AUBIGNY-SUR-NERE	BENGY-SUR-CRAON
ALLOGNY	AUBINGES	BERRY-BOUY
ALLOUIS	AVORD	BLANCAFORT
ANNOIX	AZY	BLET
ARCAV	BANNAY	BOULLERET
ARGENT-SUR-SAUDRE	BARLIEU	BOURGES
ARGENVIERES	BAUGY	BRECY
	BEFFES	BUE

BUSSY	LUNERY	SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CERBOIS	MAREUIL-SUR-ARNON	SAINT-HILAIRE-DE-GONDILLY
LA CHAPELLE-D'ANGILLON	MARMAGNE	SAINT-JUST
LA CHAPELLE-MONTLINARD	MARSEILLE-LES-AUBIGNY	SAINT-LAURENT
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	MEHUN-SUR-YEVRE	SAINT-LEGER-LE-PETIT
LA CHAPELOTTE	MENETOU-COUTURE	SAINTE-LUNAISE
CHARENTONNAY	MENETOU-RATEL	SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY
CHARLY	MENETOU-SALON	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
CHASSY	MENETREOL-SOUS-SANCERRE	SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS
CHAUMOUX-MARCILLY	MERY-ES-BOIS	SAINT-PALAIS
CIVRAY	MONTIGNY	SAINT-SATUR
CONCRESSAULT	MORNAY-BERRY	SAINTE-SOLANGE
CORNUSSE	MOROGUES	SAINTE-THORETTE
CORQUOY	MORTHOMIERS	SALIGNY-LE-VIF
COUARGUES	MOULINS-SUR-YEVRE	SANCERGUES
COUY	NANCAY	SANCERRE
CREZANCY-EN-SANCERRE	NERONDES	SANTRANGES
CROISY	NEUILLY-EN-SANCERRE	SAVIGNY-EN-SANCERRE
CROSSES	NEUVY-DEUX-CLOCHERS	SAVIGNY-EN-SEPTAINE
DAMPIERRE-EN-CROT	NEUVY-SUR-BARANGEON	SENNECAY
ENNORDRES	NOHANT-EN-GOUT	SENS-BEAUJEU
ETRECHY	LE NOYER	SERRUELLES
FARGES-EN-SEPTAINE	OIZON	SEVRY
FEUX	OSMERY	SOULANGIS
FLAVIGNY	OSMOY	SOYE-EN-SEPTAINE
FOECY	OUROUER-LES-BOURDELINS	LE SUBDRAY
FUSSY	PARASSY	SUBLIGNY
GARDEFORT	PIGNY	SURY-PRES-LERE
GARIGNY	PLAIMPIED-GIVAUDINS	SURY-EN-VAUX
GROISES	PLOU	SURY-ES-BOIS
GRON	POISIEUX	TENDRON
HENRICHEMONT	PRECY	THAUVENAY
HERRY	PRESLY	THOU
HUMBLIGNY	PREUILLY	TROUY
IGNOL	PRIMELLES	VAILLY-SUR-SAULDRE
IVOY-LE-PRE	QUANTILLY	VASSELAY
JALOGNES	QUINCY	VEAUGUES
JARS	RAYMOND	VERDIGNY
JUSSY-CHAMPAGNE	RIANS	VIGNOUX-SOUS-LES-AIX
JUSSY-LE-CHAUDRIER	SAINT-BOUIZE	VILLABON
LANTAN	SAINT-CAPRAIS	VILLEGON
LAPAN	SAINT-CEOLS	VILLENEUVE-SUR-CHER
LAVERDINES	SAINT-DENIS-DE-PALIN	VILLEQUIERS
LAZENAY	SAINT-DOULCHARD	VINON
LERE	SAINT-ELOY-DE-GY	VORLY
LEVET	SAINT-FLORENT-SUR-CHER	VORNAY
LIMEUX	SAINTE-GEMME-EN-SANCERROIS	VOUZERON
LISSAY-LOCHY		
LUGNY-BOURBONNAIS	SAINT-GEORGES-SUR-MOULON	
LUGNY-CHAMPAGNE	SAINT-GERMAIN-DES-BOIS	

Impact du tracé Médián sur :

A. Le paysage :

Composé d'espaces naturels remarquables représentant 93000 hectares (dont Natura 2000), une ligne ferroviaire scindant le pays Sancerre Sologne en deux serait un impact visuel insupportable à cette région dont le Sancerrois, du haut de ses collines, offre les plus beaux panoramas. Le tracé Médián ajoute un nouveau morcellement à la France, déjà dotée d'un système ferroviaire extrêmement développé. L'impact environnemental est, à l'heure actuelle, sous-estimé par RFF.

B. Le tourisme

Il se développe autour des chemins de randonnée, de la Route des Vignobles du Cœur de France, de l'oenotourisme et des divers sites touristiques de la région. La gastronomie en fait l'un des points clé de la culture locale et des séjours week-end. La nuisance sonore et esthétique due à cette ligne TGV aura une influence des plus néfaste à l'image véhiculée du bien vivre en Berry.

C. L'économie

Composée d'exploitations agricoles (céréales, élevage caprins et bovins) et viticoles, pour la plus part familiales, les dégâts dus à l'installation de l'infrastructure ferroviaire seront irréversibles pour celles-ci. Sans compter qu'avec des droits de plantations limités, et une politique de limiter l'extension des zones AOC des Vins du Centre, ce secteur ne pourra bénéficier d'aucune compensation. Les vignobles de Menetou-Salon et Sancerre pèsent respectivement 12 millions d'euros et 80 millions d'euros. Sancerre exporte la moitié de sa production à travers le Monde.

Pour ces raisons, l'Union Viticole Sancerroise s'oppose aux scénarios Est et Médián.

Les tracés Ouest, en suivant les infrastructures existantes, sont ceux qui répondent au mieux à l'outil d'aménagement du territoire tout en respectant les zones AOC de la Région Centre.

Vous remerciant pour votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération distinguée.

Mathilde Natter
Membre du Bureau de l'Union Viticole Sancerroise